



PROPOSITION SAMUP (Octobre 2009).

Ce que les crises ont révélé c'est la volonté de l'État de se désengager le plus possible de ses obligations en matière de politique culturelle.

La reconnaissance des valeurs de l'art a cessé d'être au centre de nos sociétés. Il est temps que les politiques publiques définissent la place de la culture dans notre pays et se donnent les moyens d'assumer ses orientations puisque tout le monde reconnaît les vertus de cohésion sociale et d'épanouissement individuel de cette dernière.

Le mouvement des artistes pour la défense de leurs droits propose des mesures responsables, visant à rappeler l'État à ses obligations. C'est-à-dire à refuser qu'il se défasse notamment sur les « partenaires sociaux », s'agissant d'un champ d'activités où il a mission d'être impliqué, à combattre les abus et à préserver des équilibres entre les différents acteurs de la filière.

Depuis plusieurs années, le Ministère de la Culture ne constitue plus, un contrepoids appréciable à la subordination de l'art au marché.

Une lecture du rapport Jouyet-Levy du 23 novembre 2006 sur « l'économie de l'immatériel », ne fait que renforcer l'inquiétude des artistes quant à leur avenir et à celui de la création en France.

On y trouve un amalgame omniprésent entre créativité publicitaire et création, entre intérêts des auteurs ou des artistes interprètes et intérêts des industriels qui seraient cessionnaires de leurs droits. Les principes essentiels de la propriété intellectuelle qui bénéficie aux auteurs y sont remis en cause, dont notamment la durée de la protection et la gestion collective de leurs droits.

On assiste à un affaiblissement sémantique des mots " Culture " et " Art ".

Le mot « culture » ne désigne le plus souvent que le processus consistant à étouffer l'art dans l'univers normalisé de la vente, de la communication, du « festif », du tourisme de masse, où triomphe, partout, la loi du marché.

Alors que l'art se développe on voudrait nous faire croire qu'il tend aujourd'hui à s'essouffler tant les médias et les producteurs rétrécissent l'entonnoir de la diffusion.

Ce nouveau démantèlement de la culture a comme objectif central la priorité absolue des intérêts de l'industrie et de ses actionnaires. L'industrie impose ses produits formatés dit culturels. Produits conditionnés, homologués et imposés par elle.

Le SAMUP demande :

- Que tous les rapports commandés par le ministre chargé de la culture soient obligatoirement publiés.
- Que le Service Public soit l'un des principaux moyens d'action de l'État dans le domaine culturel.
- Que la présentation comptable du budget du ministère de la culture fasse apparaître, sous le contrôle de la Cour des Comptes, la part relative à la politique culturelle
- Que la réflexion soit ouverte sur une libéralisation des échanges non commerciaux sur Internet, en contrepartie d'une rémunération perçue auprès des fournisseurs -d'accès à Internet qui serait versée notamment aux créateurs, dont les artistes-interprètes.

Budget de la culture

- plus de transparence sur la gestion des fonds publics affectés notamment aux emplois culturels
- le passage au vrai 1 % culturel afin de lutter contre l'appauvrissement des artistes et mettre en place une véritable politique artistique
- que le 1 % du budget de l'Union Européenne soit dédié à des actions de politique culturelle
- la mise en œuvre concrète de la Convention Unesco du 20 octobre 2005

Diffusion radio/télévision

- la fixation d'un plafond, sous peine d'amende, de 20 diffusions par semaine et de 300 diffusions par an d'un même titre dans le programme local ou national d'une radio
- de faire rentrer les web radios dans le régime de licence légale de l'article L.214-1 du Code de la propriété intellectuelle
- la création d'un dispositif anti-concentration spécifique aux industries culturelles
- qu'une mission parlementaire étudie comment le cahier des charges ou les conventions des principales sociétés de télévision à caractère national doivent évoluer en faveur du développement de la production et de la diffusion d'œuvres françaises de fiction et destiné à mieux garantir la diversité culturelle
- concernant la production audiovisuelle, la mise en place d'une information au public lorsqu'il y a du play-back

Ensembles

- que le ministère chargé de la culture adopte un plan quinquennal de doublement, en euros constants, des engagements financiers de l'état en direction des ensembles permanents
 - que soit adopté par l'état en liaison avec les collectivités territoriales un plan décennal de création de nouvelles formations permanentes dans tous les genres artistiques et dans un objectif prioritaire de répartition homogène sur le plan territorial
- S'agissant du prix de vente des produits culturels
- de lancer un processus de création d'un régime de prix unique de vente des livres numériques, des phonogrammes et des vidéogrammes

-- Pérenniser et renforcer les conventionnements des ensembles musicaux

S'agissant du développement de l'emploi

- d'adopter au plan national des mesures de soutien aux activités culturelles et au développement de l'emploi artistique (activités organisées par les comités d'entreprises, résidences, soutien aux lieux de diffusion, résidence dans les établissements scolaires, casinos, etc.)
- d'installer progressivement des salles de spectacles dans les universités françaises
- que le ministère de la culture fasse réaliser en 2008, en collaboration avec les organisations signataires du Pacte Culturel, une étude de préfiguration administrative et financière d'un Fonds européen d'aide au voyage des artistes
- de créer, en coopération avec les collectivités territoriales, des modèles agréés de plate-forme de diffusion sur les réseaux numériques des œuvres ou des interprétations, accompagnés par des mesures financières d'incitation

Lieux de diffusion

- Concernant le spectacle vivant il faut se pencher sur les problèmes de la diffusion, de la circulation des œuvres, des lieux en difficulté
- des artistes confrontés à la concurrence déloyale
- Développer l'aide à la mobilité des artistes dans l'espace européen et international afin qu'ils conquièrent leur place

Politique culturelle

Privilégier la place des créateurs dans la société, la reconnaissance de leur statut juridique et social l'accès aux œuvres notamment sur Internet, démocratiser les pratiques esthétiques et celles de la diffusion, casser les monopoles et concentrations des médias sont autant de moyens de réinstaurer une politique culturelle.

Pour tout cela, il faut une volonté politique et donc de l'argent, mais aussi du courage et donc des réformes.